

Déclaration d'entrée et de sortie de volailles sur l'exploitation

L'arrêté biosécurité du 14/11/2017 oblige les détenteurs de volailles à déclarer les mouvements d'animaux (entrées et sorties) sur leurs exploitations. Depuis le 1er mai 2018, la Base de Données (BD) avicole est reconnue comme seul outil d'enregistrement possible pour les détenteurs de palmipèdes gras et de volailles.

Présentation de la BD avicole

La BD Avicole est un outil internet gratuit, construit par la profession pour recenser à l'échelle nationale les acteurs des filières, les bâtiments et traçant l'ensemble des mouvements d'animaux. Ce type d'outil existe déjà dans les autres filières animales (porc, ovin-caprin ...). La déclaration des mouvements entrants et sortants de chaque bâtiment via leur n° INUAV (Identifiant National Unique d'un Atelier de Volailles), permet de connaître à un instant t et pour un territoire donné le taux d'occupation et l'espèce présente.

Cette traçabilité supplémentaire collective est particulièrement importante pour gérer des événements sanitaires comme l'influenza aviaire. En effet l'expérience a démontré que cette connaissance du terrain et des flux entre ateliers de production est essentielle pour prévenir les risques sanitaires, notamment en informant dans les meilleurs délais les opérateurs susceptibles d'être concernés.

La BD Avicole concerne l'ensemble des acteurs et organisations impliqués dans les chaînes de production des filières avicoles : éleveurs, producteurs, gaveurs, organisations de production, accouveurs. Les Organisations de Production sont déjà utilisatrices de ce portail et transmettent les mouvements des animaux de leurs adhérents. Pour les producteurs indépendants, il leur revient de réaliser eux-mêmes les déclarations de mouvements sur internet.

Pour accéder la première fois au portail, les producteurs doivent demander un identifiant par mail à

- Filière Palmipèdes gras: contactcifog@cifog.fr
- Filière Ponte: bdavicole@cnpo.fr
- Filière Volailles de chair: contact@bdavicole.fr

Lors de votre demande par mail, veuillez préciser les informations suivantes :

- Raison sociale, en précisant que vous êtes un producteur
- Numéro Siret ou Numagrit
- Nom et Prénom
- Code postal – Commune
- Votre adresse mail

Un identifiant vous sera alors fourni pour vous connecter au portail internet.

À partir de la page d'accueil vous pourrez :

- Consulter et mettre à jour votre profil, vos bâtiments (création, suppression)
- Consulter et déclarer les mouvements de vos lots d'animaux
- Renseigner les fiches ICA (Information sur la Chaine Alimentaire) pré-remplies et les éditer si besoin pour transmission au maillon suivant via le portail web

Avec le soutien :

